

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 février 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud

ÉTAIENT PRESENTS :

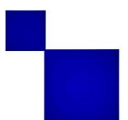
M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, M. Fourcade, M. Laporte, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Youssouf
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Filhol, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Monany



Délibération n° 2024-II-05 du 8 février 2024

VŒU POUR UNE ALIMENTATION SAINTE, DURABLE, ACCESSIBLE À TOU-TES LES SEQUANO-DIONYSIEN-NES ET UN SOUTIEN À UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DU VIVANT, VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE PÔLE ÉCOLOGISTE

Le secteur agricole traverse une profonde crise sociale et professionnelle qui ne pourra trouver de résolution durable sans interroger notre modèle agricole et alimentaire.

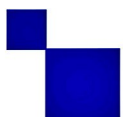
La détresse de celles et ceux qui nous nourrissent durent depuis des décennies et s'explique notamment par leur prise en tenaille entre deux fléaux :

- D'un côté, les grands exploitants, porte-drapeaux de l'agro-industrie, qui transforment les produits alimentaires en valeurs financières, cotées en bourse, grands profiteurs des aides de la PAC (20% seulement des agriculteurs touchent 80% des subventions européennes) ;
- De l'autre côté, la grande distribution et l'industrie agroalimentaire qui achètent les produits à des prix impitoyablement bas tout en conservant de confortables marges.

Au lendemain de la guerre, le modèle agricole mis en avant par l'État, a conduit à plus de chimie, plus de mécanisation, et enfin plus de dettes. Pendant ce temps-là, la biodiversité s'éteint, les sols s'épuisent, et les paysans qui n'ont pas succombé aux sirènes de la chimie s'échinent face à la concurrence internationale, dopée par les accords de libre-échange.

Le soutien de l'opinion publique face à la colère des agriculteur-riche-s illustre l'attachement de la population à protéger celles et ceux qui nous nourrissent y compris dans des territoires comme la Seine-Saint-Denis qui n'ont plus beaucoup de lien direct avec l'agriculture. Notre Département, davantage connu pour son histoire industrielle fût pourtant le verger de l'Île-de-France. Il subsiste quelques témoignages de ce passé comme à Montreuil avec les Murs à Pêches. Département le plus dense de France, dont les terres sont parmi les plus polluées de l'hexagone, la Seine-Saint-Denis a vu la quasi-totalité de ses terres agricoles disparaître au profit d'une ultra spécialisation sectorielle, autrefois industrielle, aujourd'hui tertiaire.

La crise covid a mis en lumière les grandes vulnérabilités de notre territoire en matière d'alimentation : zones blanches et réduction du pouvoir d'achat qui, plus qu'ailleurs, fait de l'alimentation la variable d'ajustement du budget des ménages. Déjà difficilement accessible aux plus précaires, l'alimentation durable, saine et bio subit de plein fouet les effets de l'inflation des denrées alimentaires depuis 2021. Véritable sujet de santé publique,



la hausse du nombre de personnes diabétiques semble davantage toucher les ménages les plus modestes.

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'est saisi de cet enjeu et s'est engagé dès février 2022, à travers son Plan Alimentaire Territorial (PAT), dans de nombreux chantiers pour rendre l'alimentation saine, durable et de qualité accessible à tou-te-s en coopération avec l'Etat, des collectivités locales, les associations et le monde de la recherche. Notre collectivité sert, dans les cantines, les crèches, les maisons de retraite, environ 40 000 repas/jour. Le Département a déjà complètement revu son système d'approvisionnement pour augmenter la qualité sans augmenter le prix dans l'assiette pour les familles.

En tant que collectivité, nous avons la possibilité de nous engager aux côtés des paysannes et de faire de cet engagement une pierre angulaire de notre pilier social.

La solidarité envers les agriculteur-rices et envers les mangeur-es doit pouvoir s'exprimer à travers un soutien réel et des engagements concrets à toutes les échelles politiques. C'est en modifiant le système alimentaire que nous protégerons une agriculture paysanne, ancrée dans un terroir. C'est en modifiant le système agricole que nous rendrons accessible l'alimentation saine, durable à toutes et tous. Nous devons dessiner un chemin commun pour lutter ensemble contre la précarité alimentaire et pour le revenu des paysan-nes.

Vu

- La loi Egalim n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;
- Le 16^{ème} baromètre IPSOS-Secours populaire (été 2022) qui affirme que l'alimentation est un enjeu pour un tiers des Français et que 37% peinent à consommer des fruits et légumes frais tous les jours ;
- Le rapport du Sénat n° 476 (2019-2020) Vers une alimentation durable : Un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France, déposé le 28 mai 2020 démontrant que le rôle d'une mauvaise alimentation est en effet prouvé pour de nombreuses pathologies : cancers, maladies cardiovasculaires, diabète (3,7 millions de diabétiques sont traités en France en 2015) ;
- Le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) « Évaluation du coût du changement climatique pour les filières agricoles et alimentaires », de 2022 qui estime que sans une forte adaptation de l'agriculture, le surcoût annuel lié à l'augmentation des aléas climatiques s'élèverait à 1 milliard d'euros ;
- Le rapport du GIEC qui affirme que le réchauffement climatique entame la sécurité alimentaire et affecte la sécurité de l'eau et fait état de la disparition de 76% des insectes en 30 ans, tandis qu'en 40 ans le nombre d'oiseaux a chuté de 25% en Europe, et d'environ 60% pour les espèces présentes en milieux agricoles ;
- Le remembrement agricole enclenché dans les années 1950 en France pour agrandir la taille des parcelles et la mécanisation de l'agriculture conduisent à l'arrachage de 70% de haies, qui sont essentielles à la résilience des fermes ;

- Les statistiques de l'INSEE de 2021 qui exposent que 18% des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté ;
- Les statistiques de l'INSEE de 2019 relatives qui exposent que 50% des agriculteurs.rices partiront à la retraite au cours des 10 prochaines années.

Considérant

- Qu'en 2023, 16% des Français-es sont concerné-es par la précarité alimentaire, que 18% des séquano-dionysiens-es vivent sous le seuil de 50 % du revenu médian et qu'un tiers des étudiant-es de notre département sont éligibles à la tarification sociale des repas du CROUS ;
- La mise en place de notre PAT et de celui de Plaine Commune, les délégations politiques à l'alimentation dans de nombreuses communes témoignant de la volonté politique locale de se saisir des enjeux alimentaires ;
- Les demandes de communes qui s'engagent dans le développement de l'agriculture urbaine et dans une démarche de cantines durables ;
- La création de l'association AgriParis Seine qui a pour objectif « de contribuer à la structuration des filières agricoles et alimentaires durables, courtes et de proximité bénéficiant à la fois aux zones urbaines denses du bassin parisien et aux territoires ruraux engagés dans cette transition écologique ».

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage à :

- Porter le plaidoyer pour une alimentation durable au niveau national pour permettre l'adoption d'une grande loi Alimentation, dont la Seine-Saint-Denis pourrait être l'un des territoires pilotes ;
- Renforcer l'agriculture urbaine notamment en mobilisant le foncier départemental disponible ;
- Augmenter la part du local et des alternatives végétariennes dans les cantines des collèges et passer au 100 % bio d'ici la fin du mandat ;
- Appuyer les tiers lieux qui promeuvent le « bien manger » et renforcer à travers l'Appel à Agir du In SSD le soutien aux associations qui œuvrent dans le champ de l'alimentation durable ;

Le Département de la Seine-Saint-Denis demande à l'État de :

- De soutenir la formation agricole en Île-de-France et de favoriser l'installation des jeunes agriculteur-rices grâce à des aides et à l'amélioration des retraites des agriculteur-rices, aujourd'hui en difficulté pour vivre en dehors de leurs fermes avec le faible revenu dont ils/elles disposent ;
- D'agir auprès de l'Union européenne pour transformer la PAC dont le système de financement favorise les giga exploitations ;
- D'ouvrir la possibilité, dans le cadre des marchés publics, de favoriser l'achat local ; le code des marchés publics ne permettant pas aujourd'hui de spécifier une provenance et le critère « carbone » n'étant pas un critère d'achat facilement utilisable car des petits producteurs ne sont pas en capacité de renseigner cet indicateur, d'une part, et qu'il est compliqué de vérifier les indications fournies, d'autre part ;
- De sanctuariser les terres agricoles en Île-de-France dans la droite ligne de l'avis déposé par le Département dans le cadre du SDRIF-E ;

- D'autoriser les départements à se doter réglementairement d'un plan de sauvegarde pour travailler à leur autonomie alimentaire et élaborer une réponse en cas de crise alimentaire.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon

Vote(s) contre de :

M. Dallier, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Francllet

N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote :

M. Chabani

M. Chabani n'use pas du pouvoir de Mme Lagarde

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 11	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.